



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 octobre 2020

Objet de la délibération

ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES : BUDGET PRINCIPAL

Le vingt neuf octobre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Michèle LE BAIL, Christian LE BOULAIRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Marie-Françoise CÉREZ à Valérie MAHÉ, Peggy CACLIN à Yves GUYOT, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Jacques KERZERHO à Joël TRÉCANT, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame DOLLÉ Michèle** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2020.10.016

ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : André HARTEREAU

Le Comptable Municipal d'Hennebont sollicite le Conseil Municipal pour prononcer des non-valeurs d'un montant de 1 304.30 € pour les sommes dont il n'a pu procéder au recouvrement.

ANNEE D'ORIGINE	MONTANT
2016	345,55 €
2017	92,99 €
2018	585,29 €
2019	280,47 €
TOTAL	1 304,30 €

MOTIF	MONTANT
RAR inférieur seuil poursuite	253,25 €
Poursuite sans effet	30,00 €
Combinaison infructueuse d'actes	717,05 €
NPAI et demande renseignement négative	304,00 €
TOTAL	1 304,30 €

PRESTATIONS CONCERNEES	MONTANT
Restauration scolaire	232,31 €
Garderie périscolaire	20,52 €
Alsh	167,43 €
Vitévac	27,36 €
Occupation de terrasse	18,34 €
Droit de place marché	2,90 €
Location de salle	297,40 €
Ouvrage non rendu	37,90 €
Extension terrasse Fêtes médiévales	304,00 €
Dégradation Parking Kerliven	147,99 €
Droit de mouillage	48,15 €
TOTAL	1 304,30 €

Ces sommes seront comptabilisées au compte 6541 : admissions en non-valeur.

D'autre part, le Comptable Public d'Hennebont sollicite l'admission en non-valeur pour des dossiers ayant fait l'objet d'un jugement pour rétablissement personnel. Ces dossiers concernent 5 personnes pour un montant de 559.54 € et les années et les prestations suivantes :

Année d'origine	Montants
2016	123,20 €
2017	128,00 €
2018	222,34 €
2019	86,00 €
TOTAL	559,54 €

Prestations concernées	Montants
Restauration scolaire	30,38 €
Garderie	6,74 €
Alsh	35,80 €
Vitévac	13,08 €
Taxe Locale Publicité Extérieure	455,20 €
Occupation de terrasse	18,34 €
TOTAL	559,54 €

Ces sommes seront comptabilisées au compte 6542 créances éteintes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande présentée par le comptable public d'Hennebont,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 5 octobre 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 octobre 2020,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **ADMET** en non-valeur des sommes évoquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU